

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1317 Décisions concernant les Ministères

n° 1317

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 décembre 1960

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1960

Date du numéro
31 décembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Le Caporal Hassan Ibrahim, mle 78, est admis à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté, pour compter du 14 décembre 1960. Il sera ravalé des contrôles de la Garde Territoriale ledit jour et recevra le certificat de bonne conduite. ces locales percevra une allocation viagère annuelle d'anciennete de quarante quatre mille six cents francs, payable trimestriellement.